

L'assurance qualité

Notre laboratoire de production travaille selon les Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF), en anglais Good Manufacturing Practice (GMP) afin d'assurer un contrôle de qualité optimal. Nous sommes également titulaires d'une autorisation délivrée par Swiss Medic pour la fabrication de médicaments selon l'article 9.2 de la loi sur les produits thérapeutiques (LPT_h).

Le choix de nos fournisseurs fait également l'objet d'un contrôle renforcé afin d'assurer une qualité de matière première irréprochable.

Nous privilégions les fournisseurs helvétiques et n'utilisons des matières premières étrangères que si elles ne sont pas disponibles en Suisse.

Toutes les matières premières qui rentrent dans la fabrication de nos aliments d'appoint et compléments alimentaires sont soigneusement contrôlées d'un point de vue identité. Des contrôles quantitatifs sont effectués plusieurs fois par année.

Toute la chaîne de travail est en permanence sous le contrôle de pharmaciens diplômés qui participent à toutes les étapes de la production.

Les étiquettes présentes sur nos emballages répondent aux exigences de la législation suisse, c'est à dire qu'elles sont conformes à l'ordonnance sur les denrées alimentaires (O.D.A.) émise par le département fédéral de l'intérieur (D.F.I).

Cette manière de pratiquer permet d'assurer une qualité optimale dans la fabrication de nos aliments d'appoint et nos compléments alimentaires. Elle permet également de garantir l'absence d'agents contaminants dans nos aliments d'appoint et nos compléments alimentaires. Pour en savoir plus sur les agents contaminants présents dans les aliments d'appoints et les compléments alimentaires, cliquer sur [sécurité](#).

